

**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil d'Administration  
Séance du lundi 28 octobre 2024**

**Date de la convocation** : lundi 21 octobre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 17

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Frédéric DAVAN, Mme Fabienne CARA, M. Jean-Bernard CASENAVE, M. Alain LAPEYRE, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, Mme Gisèle FERRARIS, M. Philippe MAENNEL

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Marie-Laure MESTELAN (donne pouvoir à A. LAPEYRE), Mme Françoise MARTEEL (donne pouvoir à P. MAENNEL), Mme Marie SALESSES (donne pouvoir à JP PEUDEPIECE), M. Jérôme MARBOT (donne pouvoir à F. CARA), Mme Marie-Chantal GORDON (donne pouvoir à G. FERRARIS), M. Michel FOLLIOU (donne pouvoir à JB CASENAVE), M. Henri JOUANTEGUY (donne pouvoir à J. POUHEYTO)

**Étai(en)t excusé(es) :**

**Secrétaire de séance** : Anne CARASSUS

-----

**N° 22 Mise à disposition d'un piano à l'EHPAD Nouste Soureilh**

**Rapporteur** : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'accueil des résidents en situation de perte d'autonomie, l'EHPAD Nouste Soureilh a pour mission, au-delà de l'accompagnement soignant, le maintien d'une vie sociale. Les animations et notamment celles autour de l'accès à la culture permettent de créer du lien et de l'échange.

Par ailleurs, l'écoute et la pratique musicales sont vectrices d'apaisement et réputées bénéfiques pour des personnes souffrant de troubles cognitifs ou ayant des terrains anxieux. Au-delà de l'organisation d'ateliers spécifiques de musicothérapie aux pratiques, groupes de résidents et objectifs spécifiques, l'accès plus globalisé à la musique permet un bénéfice pour l'ensemble des résidents de l'établissement.

À la suite de sa venue à l'EHPAD Nouste Soureilh à titre personnel, un particulier propose la mise

à disposition d'un piano dans le salon principal de l'établissement. Ceci afin de permettre l'accès à la musique pour les résidents au travers d'une utilisation libre-service et de diverses animations notamment.

L'objectif serait alors de permettre une utilisation libre pour les résidents (et leurs familles) permettant au résident un travail de stimulation mémorielle et psychomotrice. Par ailleurs, la situation du piano dans le grand salon permet d'en faire bénéficier les résidents non-pianistes dans le cadre d'une écoute libre et apaisante.

La présence du piano dans l'établissement permettrait d'être le support d'animations et notamment intergénérationnelles avec une perspective d'ouverture à des enseignants avec leurs élèves dans le cadre de partenariats qui restent à travailler et qui feraient l'objet de conventions ultérieures.

La mise à disposition du piano se ferait à titre gracieux et seuls l'accordage et l'assurance seraient à charge de l'EHPAD Nouste Soureilh.

**Il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Décider de la mise en place d'un piano au sein de l'EHPAD Nouste Soureilh**
- 2. Autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention de mise à disposition correspondante et tous les actes qui s'y rattachent.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**